
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le dix septembre à neuf heures trente, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Patrice PAGEAUD, Yannick SOULARD, Noël VERDON

Excusés : M. Guy PLISSONNEAU

Date de convocation : 4 septembre 2024

Membres en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Avenant 1 à la convention fixant les conditions de participation des intervenants extérieurs Des collectivités territoriales, des associations, des travailleurs indépendants Aux activités d'enseignements dans les établissements scolaires des premier et second degrés

Vu la délibération D148-COS171023 du 17 octobre 2023 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant qu'une convention a été signée le 4 janvier 2023 entre la direction des Services départementaux de l'Education Nationale et Trivalis afin de préciser les conditions de participation des intervenants extérieurs des collectivités territoriales, des associations, des travailleurs indépendants aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Considérant que cette convention permet à Trivalis de réaliser au cours des activités d'enseignement des animations scolaires sur le tri et la réduction des déchets dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Vendée.

Considérant cependant que certaines animations réalisées par Trivalis sont également proposées aux collègues.

Considérant que, de ce fait, Trivalis souhaite élargir le champ de ses interventions aux établissements scolaires du second degré de la Vendée.

Considérant que cette modification doit faire l'objet d'un avenant à la convention.

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Approuver les termes de l'avenant 1 à la convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et Trivalis dont le projet est joint en annexe,

Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 1, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve les termes de l'avenant 1 à la convention entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et Trivalis dont le projet est joint en annexe,

Autorise Monsieur le Président à signer l'avenant 1, ainsi que tout document se rapportant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Anne AUBIN-SICARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).